

## TARIFS 2023-2024

<b>Tarifs 2023-2024</b>	<b>Rungissois</b>	<b>Extérieurs</b>
	<b>Trimestre</b>	<b>Trimestre</b>
Cotisation de base Instrument ou chant, formation musicale, options pratiques collectives	<b>62,50 €</b>	<b>203,60 €</b>
Formation musicale seule options pratiques collectives, cursus CP	<b>31,25 €</b>	<b>67,90 €</b>
Classes CHAM	<b>62,50 €</b>	<b>75,00 €</b>
Classes CHAM Formation musicale et pratiques collectives	<b>31,25 €</b>	<b>37,50 €</b>
Pratique de deux instruments	<b>93,75 €</b>	<b>305,40 €</b>
Pratique de trois instruments	<b>125,00 €</b>	<b>407,20 €</b>
Danse	<b>62,50 €</b>	<b>77,40 €</b>
Pratiques collectives seules (musique de chambre - orchestres - ateliers jazz chorales - éveil musical)	<b>31,25 €</b>	<b>31,25 €</b>
Location d'instruments	<b>34,70 €</b>	<b>34,70 €</b>

- ◆ L'inscription annuelle au Conservatoire (cotisation de base) comprend un cours de formation musicale et un cours d'instrument.
- ◆ Les élèves des classes de danse ont accès aux cours de formation musicale et aux chorales.
- ◆ Les tarifs des participations familiales sont trimestriels. Tout trimestre commencé est dû.
- ◆ Les 3 trimestres s'entendent comme suit : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin.
- ◆ Le contrat de location d'instrument n'inclut pas l'extension d'assurance qui devra être souscrite obligatoirement par les familles. Les instruments seront remis aux familles sur présentation de l'attestation d'assurance. Sur celle-ci doivent figurer le nom de l'instrument, sa valeur et la date d'échéance.

MAJ 18/05/2022

